

ARRETE N°2025/0/DGARM/DRH/545

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX

AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Au sein de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

Le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU la délibération n°2015.12.05/71 du bureau communautaire en date du 18 décembre 2015 relative à la modification du tableau portant fixation des ratios promus-promouvables de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2024.03.01/525 du conseil communautaire du 13 mars 2024 actualisant le tableau des effectifs permanents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU l'arrêté n°2021/12/DGARM/DRH/1004 en date du 17 décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la communauté d'agglomération ;

VU l'avis du comité de sélection réuni en COMEX du 22 juillet 2025.

ARRETE

Article 1^{er} : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, au choix, est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvables à partir du
ISMAR Marie	Adjoint administratif pal 2cl échelon 10 depuis le 12/09/2024	01/12/2024
NIRIN Vanessa	Adjoint administratif pal 2cl échelon 7 depuis le 21/12/2023	
SELLIN Franciane	Adjoint administratif pal 2cl échelon 8 depuis le 17/05/2024	
VARDARASSIN Nelly	Adjoint administratif pal 2cl échelon 8 depuis le 21/08/2023	

SEREMES Marie-Hélène	Adjoint administratif pal 2cl échelon 9 depuis le 01/01/2022 Ancienneté conservée 5 mois et 4 jours	
----------------------	--	--

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Pointe-à-Pitre, le

Signé électroniquement le 16 octobre 2021
par JALTON Éric Président

